

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'administration du 26 Juin 2025

| N° | Date Délibération | Titre délibération | Approuvée / Refusée |
|---------|----------------------|---|---------------------------|
| 09/2025 | 26/06/2025 | Autorisation de signature d'une convention avec le centre de gestion au secteur CNRACL pour une mission d'assistance et de retraite | Approuvée |

Fait à Le Revest Les Eaux, le 26/06/2025

LE PRESIDENT
Ange MUSSO



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
SEANCE DU 26 JUIN 2025

| Nombre de membres | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil d'administration | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| 9 | 9 | 6 |

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 26 JUIN 2025

Le conseil d'administration de la CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : le 17 juin 2025

Etaients présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Josiane VERGOS – Mme Jeanne MOGGIA - Mme Nathalie FEVRE – Mme Mme Ingrid FASS – Mme Fanny REBUFFEL

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : Mme Christiane MARTEL – Mme Claudine GENIEYS – Mme Pierrette MASINI

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

OBJET : Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de gestion au Secteur CNRACL pour une mission d'assistance de retraite

Délibération N°09/2025

Monsieur Le Président expose :

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var assure une mission obligatoire de d'aide à la fiabilisation des comptes individuels retraite grâce à l'accompagnement et à l'expertise sur les procédures et la réglementation relative au régime spécial CNRACL.

Le Centre de gestion propose en complément une mission facultative d'assistance Retraite après signature d'une convention, aux collectivités et établissements publics locaux affiliés qui le souhaitent.

En adhérant à cette prestation, les collectivités délèguent la saisie et le suivi au Centre de gestion des dossiers dématérialisés via la plateforme PEP's. En contrepartie, le Centre de gestion demande une participation financière. A compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée de trois ans, il est proposé de reconduire ces conventions par voie expresse selon les tarifs ainsi définis :

Tarif unitaire

Dossier de liquidation de pension (normale, départs anticipés, invalidité, réversion, progressive) : 110 €

Simulation de calcul sur demande de l'agent (avant l'âge légal de départ en retraite) : 110€

Dossier de demande d'avis préalable : 110 €

Dossier de gestion des comptes individuels retraite (Cohorte) : 110 €

Vu le Code général de la Fonction publique ;
Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;
Vu la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 ;
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var n° 2025-25 du 20 mars 2025,

Considérant que les collectivités et établissements territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent d'effectuer en leur lieu et place la mission retraite qui leur incombe en tant qu'employeur.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Le président de la Caisse des Ecoles à signer la convention pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 02/02/2025

- de la publication, le 02/07/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT

2025
07

LE PRESIDENT
Ange MUSSO

